

Lettre info spéciale Pandémie Covid-19 et gestion des déchets ménagers

En raison de la pandémie du Covid-19 et durant la période de confinement, les services intercommunaux ont été réorganisés, tout en respectant les obligations de continuité des services publics essentiels.

Accueil du public

L'accueil physique du public au siège de la communauté de communes est suspendu jusqu'à nouvel ordre mais l'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30).

La délivrance des cartes d'accès aux déchetteries et des badges pour les colonnes est également suspendue.

En cas d'urgence, ou pour toute autre demande (réseau d'assainissement, urbanisme), veuillez appeler le standard.

Collecte et traitement des déchets ménagers

Les agents en charge de la collecte des déchets sont mobilisés pour assurer dans les conditions optimales ce service indispensable au maintien de la salubrité publique.

1. Collecte des déchets en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères, mission essentielle et obligatoire, est assurée en priorité et aux mêmes fréquences que d'habitude (une collecte par semaine dans toutes les communes).

La collecte des emballages ménagers recyclables (sacs jaunes) est également assurée tous les mercredis matins.

2. Collecte des déchets en apport volontaire (colonnes enterrées)

Les opérations de levage des colonnes contenant les ordures ménagères et les bio-déchets sont assurées en priorité, tout comme le levage des colonnes contenant les emballages ménagers recyclables (EMR). Les fréquences restent inchangées : toutes les colonnes sont vidées deux fois par semaine (les lundis et jeudis pour les ordures ménagères, les mardis et vendredis pour les EMR), les bio-déchets tous les mercredis.

Les opérations de levage des colonnes papiers et verre sont assurées en fonction de leur taux de remplissage.

La collecte des encombrants à domicile et le service de broyage à domicile pour les particuliers sont suspendues jusqu'à la fin des mesures de confinement.

La collecte des cartons pour les professionnels est également interrompue. Des solutions sont à l'étude avec les communes pour les stocker temporairement dans des bennes ou des locaux adaptés.

3. Accès aux déchetteries

Les deux déchetteries de Camaret-sur-Aygues et Piolenc sont fermées depuis le 18 mars et jusqu'à la fin du confinement.

En attendant le retour à un fonctionnement normal, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter de nouveaux comportements :

- **Ne déposez pas vos déchets issus du jardinage et du bricolage (déchets verts, pots de peinture, gros cartons d'emballages) dans les bacs destinés aux ordures ménagères.** Ils doivent être conservés à votre domicile jusqu'à la réouverture de nos déchetteries.

- **Les mouchoirs usagés, les gants et les masques doivent être enfermés dans des sacs d'ordures ménagères** afin de ne pas mettre en danger nos agents de collecte

- **Gardez**, dans la mesure du possible, **le tri sélectif à votre domicile** afin de ne pas surcharger les points d'apport volontaire

- **Ne déposez pas de déchets en dehors des colonnes enterrées**, car, chaque jour, nos agents sont mobilisés en priorité pour nettoyer et désinfecter ces sites

- Par mesure d'hygiène, **munissez-vous de gants jetables** pour jeter vos déchets dans les colonnes enterrées.

Nos équipes sont à vos côtés durant cette période difficile.

Merci, par ces gestes de bon sens, de simplifier l'exercice de leurs missions.

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation sur notre site Internet (www.ccayguesouveze.com)